

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-71 (Rect)

présenté par

M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 10

Supprimer les alinéas 1 et 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il serait suicidaire d'imposer aux collectivités territoriales une nouvelle baisse de 3,67 Mds d'euros de leur DGF .

En effet, la rigidité de leurs charges de fonctionnement est telle que la baisse de leurs ressources se répercute inéluctablement sur le volume de leurs investissements réels ; ce qui met en danger tout le secteur du BTP .